



SOCIAL

LOGEMENT SOCIAL

La marche à suivre pour déposer ou renouveler votre demande

Publié le 24 avril 2020

Dans le cadre de la période de confinement décidée par le gouvernement le 16 mars 2020, vous êtes vivement invité à utiliser le site [www.demande-logement-social.gouv.fr](https://mail.saint-fargeau-ponthierry.fr/owa/redirect.aspx?C=N4umAs6VMLKTC8RZaWSli4W6zWP1IH_p0kOEmIY7lg6iDnqz0-jXCA..&URL=http%3a%2f%2fwww.demande-logement-social.gouv.fr) (https://mail.saint-fargeau-ponthierry.fr/owa/redirect.aspx?C=N4umAs6VMLKTC8RZaWSli4W6zWP1IH_p0kOEmIY7lg6iDnqz0-jXCA..&URL=http%3a%2f%2fwww.demande-logement-social.gouv.fr) pour **déposer ou renouveler vos demandes de logement social.**

Pour les personnes qui effectuent leur renouvellement de demande de logement social en guichet (bailleurs, communes) et qui ne pourront les déposer dans les temps en raison de leur fermeture, sachez qu'un **déai supplémentaire de 3 mois est accordé pour tous les renouvellements.**

Votre demande ne sera pas radiée.



MAIRIE DE SAINT FARGEAU PONTHIERRY

185 Avenue de Fontainebleau, 77310
Saint-Fargeau-Ponthierry

HORAIRES :

DU 6 JUILLET AU 21 AOUT

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h

Mardi : 13h30-17h

A COMPTER DU 24 AOUT

Lundi, jeudi, vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h

Mardi : 13h30-18h30

Mer : 8h30-17h

Samedi : 9h-12h (permanence guichet unique)